

12

# DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 90100260.0

51 Int. Cl.<sup>5</sup>: F21P 1/00, F21V 19/00

22 Date de dépôt: 16.02.84

30 Priorité: 20.04.83 CH 2119/83  
02.08.83 CH 4196/83

43 Date de publication de la demande:  
27.06.90 Bulletin 90/26

60 Numéro de publication de la demande initiale  
en application de l'article 76 CBE : 0 126 023

84 Etats contractants désignés:  
AT BE DE FR GB IT LU NL SE

71 Demandeur: Agabekov, Youri  
73, route de Thonon  
CH-1222 Vézenaz(CH)

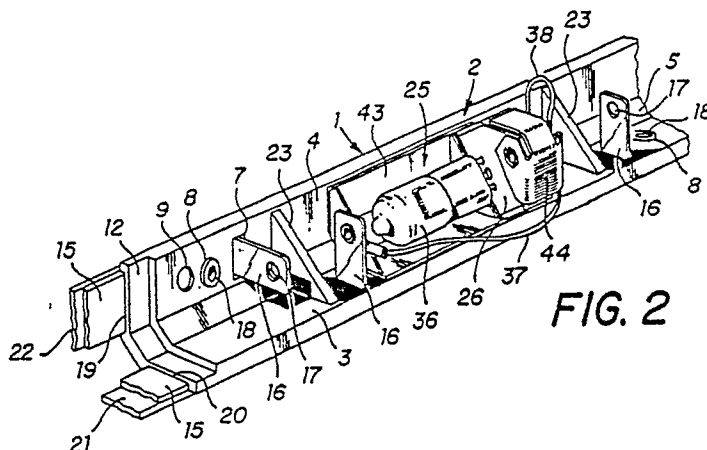
72 Inventeur: Agabekov, Youri  
73, route de Thonon  
CH-1222 Vézenaz(CH)

74 Mandataire: Dietlin, Henri  
Dietlin & Cie S.A. Rue des Epinettes 19  
CH-1227 Genève(CH)

54 Adaptateur de fixation d'une lampe d'éclairage à contact fourchette pour rampe d'alimentation électrique.

57 Adaptateur de fixation d'une lampe d'éclairage 36, 173 à contact fourchette, notamment une lampe halogène, sur une rampe d'alimentation électrique 1, 101 présentant une succession de paires de contacts électriques 16, 116, disposés alternativement sur les ailes 3, 103 et 4, 104 de la rampe.

Une douille isolante 26 est munie de pièces de contact femelles destinées à recevoir les fiches du contact fourchette de la lampe et reliées électriquement à deux pièces conductrices agencées pour venir se fixer entre deux paires de contacts de la rampe. L'une des pièces conductrices est fixée d'un côté de la douille et sert de réflecteur à la lampe, tandis que l'autre pièce conductrice s'étend de l'autre côté de la douille.



**FIG. 2**

**EP 0 375 654 A1**

- **Adaptateur de fixation d'une lampe d'éclairage à contact fourchette pour rampe d'alimentation électrique**

L'invention a pour objet un adaptateur de fixation d'une lampe d'éclairage à contact fourchette pour rampe d'alimentation électrique présentant un support isolant et une succession de paires de contacts électriques destinés à recevoir chacune un élément consommateur de courant muni de contacts d'alimentation électrique d'extrémité.

Les rampes d'alimentation électrique munies de contacts d'extrémité pour des éléments consommateurs de courant, notamment des lampes navettes, sont disponibles sur le marché. L'adaptateur faisant l'objet de l'invention est destiné tout particulièrement à être utilisé avec une rampe d'alimentation électrique décrite dans le brevet suisse No 652.537 (demande de brevet européen No 848100830). Ce type de rampes d'alimentation électrique est également appelé rampes d'éclairage et se présente sous forme de longs supports isolants retenant une succession de lampes qui sont utilisés pour éclairer des vitrines d'exposition, des intérieurs de bibliothèque ou d'armoires, des tablettes, etc. ...

Ces rampes d'alimentation électrique utilisent habituellement des lampes navettes, étant entendu qu'elles doivent former un ensemble d'éclairage très mince. Si l'on désire utiliser des lampes de plus forte puissance, on aura recours alors à des adaptateurs qui permettront d'enficher la lampe sur les contacts d'extrémité de la rampe. Les lampes ainsi enfichées ne seront alors plus parallèles à la rampe comme le sont les lampes navettes, mais formeront des protubérances sortant de la rampe à intervalles réguliers. L'effet discret de la rampe d'éclairage sera ainsi perdu.

L'invention a pour objet de remédier à ces inconvénients et de proposer un adaptateur pour rampe d'alimentation électrique permettant d'utiliser des lampes de plus grande puissance, par exemple des lampes halogènes à contact fourchette.

Elle a également pour objet un adaptateur pouvant être dirigé vers un point particulier à éclairer, pouvant être placé sur la rampe alors que tous les emplacements destinés à recevoir un élément consommateur de courant sont déjà occupés.

L'adaptateur de fixation d'une lampe d'éclairage à contact fourchette pour rampe d'alimentation électrique selon l'invention est caractérisé en ce qu'il comprend une douille isolante munie de pièces de contact femelles destinées à recevoir les fiches du contact fourchette de la lampe d'éclairage, et deux pièces conductrices reliées électriquement aux contacts femelles de la douille et agencées pour venir se fixer entre deux paires de

contacts électriques de la rampe d'alimentation.

L'extrémité des deux pièces conductrices peut présenter une partie repoussée formant un tenon de fixation venant s'introduire dans une partie correspondante ou un alésage prévu dans les contacts électriques formant la paire de contacts de la rampe d'alimentation.

Selon un premier mode d'exécution préféré, la première pièce conductrice est fixée et s'étend d'un côté de la douille, de manière à servir de réflecteur à la lampe d'éclairage enfichée dans les contacts femelles de ladite douille et la deuxième pièce conductrice est fixée et s'étend de l'autre côté de la douille, la lampe placée dans l'adaptateur étant parallèle au support de la rampe et séparée dudit support par le réflecteur formé par la première pièce conductrice. Cet adaptateur est agencé pour s'introduire dans une rampe d'alimentation présentant un support isolant formé de deux ailes perpendiculaires l'une par rapport à l'autre et est caractérisé en ce que la première pièce conductrice formant le réflecteur est agencée pour présenter également deux ailes perpendiculaires qui viendront en contact avec les surfaces intérieures des ailes du support isolant lorsque l'adaptateur est fixé entre une paire de contacts de la rampe.

La première pièce conductrice formant le réflecteur peut être réalisée à partir de quatre flans découpés dans une feuille conductrice et repliés de manière à réaliser un écrin s'emboîtant à l'intérieur du profil du support de la rampe d'alimentation.

Les deux pièces conductrices peuvent être rivées sur la douille isolante.

L'extrémité de la deuxième pièce conductrice peut être précédée d'au moins une partie coudée permettant à ladite extrémité de servir de ressort à l'ensemble lorsque l'adaptateur est introduit entre la paire de contacts de la rampe.

Les deux pièces conductrices et les contacts femelles de la douille peuvent être reliés au moyen de fils électriques.

Les deux pièces conductrices et les contacts femelles de la douille peuvent être reliés au moyen de pattes de contact réalisées d'une seule pièce avec les pièces conductrices.

La douille peut se présenter sous forme d'un socle hexagonal présentant des alésages latéraux permettant de river les deux pièces conductrices de part et d'autre du socle.

Dans un second mode d'exécution préféré, les deux pièces conductrices s'étendent du côté de la douille opposé à celui destiné à recevoir la lampe,

de manière à ce que l'adaptateur puisse subir une rotation dans un plan perpendiculaire à l'axe de la rampe et permettre ainsi de diriger et de positionner le faisceau de la lampe montée sur la douille vers un point donné à éclairer.

Le dessin représente, à titre d'exemples, un mode d'exécution et une variante d'un adaptateur de fixation d'une lampe d'éclairage selon l'invention.

Dans le dessin :

La figure 1 représente une vue en perspective d'un tronçon d'un type de rampe d'alimentation électrique destiné à recevoir un élément consommateur de courant muni de contacts d'extrémité, par exemple une lampe navette ou un adaptateur tel que celui qui sera décrit ci-dessous,

la figure 2 représente la même vue en perspective de la rampe d'alimentation représentée dans la figure 1, la rampe de la figure 2 étant munie d'un adaptateur destiné à recevoir une lampe d'éclairage à contact fourchette,

la figure 3 représente une vue éclatée de l'adaptateur représenté dans la figure 2, celui-ci étant muni d'une lampe halogène à contact fourchette,

la figure 4 est une vue frontale de l'adaptateur représenté dans les figures 2 et 3,

la figure 5 est une coupe selon la ligne V-V de l'adaptateur représenté dans la figure 4,

la figure 6 est une coupe selon la ligne VI-VI de l'adaptateur représenté dans la figure 4,

la figure 7 représente une variante de deux pièces conductrices formant les contacts d'extrémité de l'adaptateur représenté dans les figures 2 à 6,

la figure 8 représente une vue en perspective d'un tronçon d'une rampe d'alimentation électrique telle décrite plus haut, qui est muni d'un adaptateur orientable destiné à recevoir une lampe à contact fourchette, et

la figure 9 est une vue de dessous de l'adaptateur monté sur la rampe de la figure 8.

La rampe d'alimentation 1 représentée dans les figures 1 et 2 dans une perspective éclatée comprend un support isolant 2 sur lequel viennent s'appliquer des conducteurs électriques et des organes de connexion décrits plus loin. Le support isolant 2, dont une partie est représentée dans les figures 1 et 2, se présente sous la forme d'un module présentant à ses extrémités des rainures d'emboîtement. Plusieurs modules de même longueur et identiques l'un par rapport à l'autre peuvent être placés à la suite les uns des autres et permettront ainsi de réaliser une rampe d'alimentation ou d'éclairage d'une longueur choisie. Chacun de ces modules ou supports 2 est réalisé en matériau isolant, par exemple en matière plastique, et comprend deux ailes 3 et 4 perpendiculaires entre

elles et reliées par une partie centrale 5, d'une largeur légèrement inférieure à celle des ailes 3 et 4. La partie centrale 5 présente un angle de  $135^\circ$  avec chacune des ailes 3 et 4. Les ailes 3 et 4 présentent des fentes 7 placées transversalement par rapport à l'axe du module ou support 2 et régulièrement espacées le long du support. Adja-cent à chacune des fentes 7 est prévu un trou 8 placé à une distance prédéterminée de la fente 7. Le trou 8 est à gauche de la fente 7 sur l'aile 4 et à droite de la fente 7 sur l'aile 3. Les ailes 3 et 4 présentent encore des trous supplémentaires 9 qui serviront à recevoir des organes de fixation tels que des vis ou des clous non représentés. Les fentes 7 sont destinées à recevoir des pièces en saillie ou contacts électriques faisant partie de bandes conductrices qui équiperont le support 2. Ces pièces en saillie ou contacts électriques seront décrits plus loin.

Les extrémités du support 2 présentent une partie à décrochement transversal 12 diminuant de moitié l'épaisseur de l'extrémité du module sur une longueur prédéterminée et destinée à recevoir la partie correspondante non représentée du module suivant. Les conducteurs électriques de la rampe 1 se présentent sous forme d'une bande métallique 15 présentant à intervalle régulier des parties découpées 16 repliées à  $90^\circ$  relativement au plan de la bande 15. Ces parties découpées 16 formeront les pièces en saillie ou contacts électriques qui serviront de bornes électriques pour les éléments consommateurs de courant. Elles présentent à leur extrémité un trou 17 qui permettra de positionner latéralement les contacts électriques de l'élément consommateur de courant qui sera placé entre deux bornes 16. Les bandes métalliques 15 seront fixées contre le support 2 au moyen de rivets 18 placés dans les trous 8 prévus sur le dit support. Comme visible dans les figures 1 et 2, les bandes métalliques 15 sont appliquées au dos des ailes 3 et 4 dans des rainures 19 et 20. Les bandes 15 sont ensuite recouvertes par des bandes autocollantes 21 et 22. Le support 2 présente encore des entretoises de renforcement 23, qui délimitent entre elles l'emplacement qui recevra un élément consommateur de courant.

La rampe qui vient d'être décrite est habituellement utilisée comme rampe éclairante et munie de lampe navettes non représentées. Les contacts électriques 16 peuvent cependant recevoir d'autres éléments consommateurs de courant qui peuvent être enfichés entre deux contacts 16. L'adaptateur 25 représenté dans les figures 2 à 7 est un élément consommateur de courant permettant d'utiliser une lampe à contacts fourchette et notamment une lampe halogène. Cet élément 25 muni de lampes halogènes permettra d'obtenir un éclairage beaucoup plus intense qu'avec des lampes navet-

tes conventionnelles. D'autre part, cet adaptateur 25 se place à l'intérieur de la rampe 1, la lampe halogène étant dans l'axe de ladite rampe et l'ensemble reste une rampe fine et mince sans élément protubérant.

L'adaptateur 25 représenté en vue éclatée dans la figure 3 comprend une douille 26 se présentant sous forme d'une pastille hexagonale, la douille 26 étant munie d'alésages 27 et 28 destinés à recevoir les contacts femelles 29 et 30 de la douille. Comme visible sur la figure 3, ces contacts femelles se présentent sous forme d'une plaquette et d'un ressort qui seront introduits dans les alésages 27, respectivement 28. La douille 26 sera recouverte d'une plaquette 31 munie de trous 32 et 33 destinés à recevoir les deux fiches 34 et 35 d'une lampe halogène 36. Les fiches 34 et 35 viendront s'intercaler lorsque l'ensemble sera monté entre les alésages 27 et 28 et les plaquettes des contacts femelles 29 et 30. Ainsi, des fils 37 et 38 introduits par l'autre extrémité des alésages 27 et 28 pourront établir le contact avec les fiches 34 et 35 de la lampe 36. La douille 26 présente encore deux alésages 39 et 40 destinés à recevoir des rivets de fixation 41 et 42. Ces rivets 41 et 42 serviront à fixer contre la douille 26 les pièces conductrices 43 et 44, dont les extrémités serviront de contacts et viendront se fixer sur les contacts électriques 16 de la rampe 1 décrite dans les figures 1 et 2.

Comme représenté dans les figures 3 à 6, la pièce conductrice 43 se présente sous forme d'un réflecteur et est réalisée à partir d'une feuille métallique découpée. Les quatre bords 45, 46, 47 et 48 sont repliés de manière à former le réflecteur devant lequel viendra se placer la lampe 36. La pièce 43 est formée de manière à ce que son pourtour vienne épouser l'intérieur de la rampe 1 représentée dans les figures 1 et 2. Elle sert de réflecteur à la lampe halogène 36 d'une part et d'autre part d'écran de chaleur entre la lampe 36 et le support en plastique 2. La pièce réflecteur 43 présente finalement sur sa face extérieure 47 une partie repoussée 49 formant un tenon de fixation qui pourra s'introduire dans l'alésage 17 du contact électrique 16 de la rampe 1. A son extrémité opposée, le flanc 48 de la pièce 43 présente un alésage 50 destiné à recevoir le rivet de fixation 42 et à rendre la pièce 43 solidaire de la douille 26.

La seconde pièce conductrice 44 présente une partie de fixation 51 avec un alésage 52 destiné à recevoir le rivet 41 pour rendre la pièce 44 solidaire de la douille isolante 26. La partie 51 est suivie d'une partie coudée 53 et d'une partie d'extrémité 54 présentant également une partie repoussée 55 formant un tenon de fixation destiné à venir s'introduire dans l'alésage 17 du contact électrique 16 de la rampe 1. Finalement, les fils de connexion élec-

trique 37, respectivement 38, reliés aux contacts femelles 29, respectivement 30, vont se fixer sur les pièces conductrices 43, respectivement 44. Le contact entre les deux fiches 34 et 35 de la lampe halogène et la paire de contacts 16 de la rampe 1 est ainsi établi.

Dans la figure 7 est représentée une variante des pièces conductrices 60 et 61. Ces pièces 60 et 61 ont la même configuration que les pièces 43 et 44 représentées dans les figures 3 à 6, mais présentent en plus des pattes 62 et 63 découpées d'une seule pièce avec chacune des pièces 60 et 61. Ces pattes 62 et 63 sont destinées à établir le contact électrique entre les pièces 60, respectivement 61, et les contacts électriques femelles 29, respectivement 30, placés dans la douille isolante 26. Avec la présence des pattes 62 et 63, on évite ainsi les fils électriques de connexion 37 et 38. Les pattes 62 et 63 peuvent ainsi être coudées et introduites dans les alésages 27 et 28 au moment où les pièces 60 et 61 sont rivées sur la douille 26.

La rampe d'alimentation 101 représentée dans la figure 8 dans une perspective éclatée est identique à la rampe des figures 1 et 2 et comprend un support isolant 102 sur lequel viennent s'appliquer des conducteurs électriques et des organes de connexion similaires à ceux décrits précédemment, numérotés au dessin avec les mêmes références, avec l'adjonction de la centaine. Comme dans le mode d'exécution des figures 1 et 2, plusieurs modules de même longueur et identiques l'un par rapport à l'autre peuvent être placés à la suite les uns des autres et permettent ainsi de réaliser une rampe d'alimentation ou d'éclairage d'une longueur choisie.

La rampe 101 est habituellement utilisée comme rampe éclairante et munie des lampes navettes 170 et 171. Comme représenté dans les figures 8 et 9, un adaptateur 172 destiné à recevoir une lampe halogène 173 est branché entre deux contacts électriques 116 séparés par l'entretoise 123. Les deux contacts électriques 116, sur lesquels est branché l'adaptateur 172, sont en principe les contacts adjacents de deux paires de contacts destinés à recevoir chacune un élément consommateur de courant, tel que les lampes navettes 170, respectivement 171. L'agencement des contacts électriques 116 formant les paires et résultant d'une alternance d'alimentation au moyen des deux branches métalliques 115 permet de brancher l'adaptateur 172 entre chacun des contacts adjacents des paires de contacts, entre lesquelles sont déjà placés des éléments consommateurs de courant, notamment les lampes navettes 170, 171.

La rampe d'alimentation 101 peut ainsi porter des éléments consommateurs de courant 170, 171 entre chaque paire de contacts 116 placés dans un

emplacement délimité par deux entretoises 123 et/ou également des adaptateurs 172 entre deux contacts adjacents de chaque paire, les adaptateurs 172 étant placés à cheval sur les entretoises 123.

L'adaptateur 172 comprend une douille isolante 174 se présentant sous la forme d'une pastille hexagonale de même type que celle de l'adaptateur des figures 2 à 7. La douille 174 présente des alésages 175 contenant des contacts électriques non représentés destinés à recevoir les contacts fourchettes 186 de la lampe 173. De chaque côté de la douille isolante 174 sont fixées des pattes de fixation 176 au moyen de rivets 177. Les pattes 176 sont parallèles l'une à l'autre et présentent à leur extrémité une partie arrondie 178 présentant en son centre un tenon de fixation 179. Le tenon 179 de chaque partie arrondie regarde vers l'intérieur, c'est-à-dire est placé au centre de la face intérieure de la partie 178, de manière à venir prendre place dans les alésages 117 des contacts électriques 116 lorsque l'adaptateur 172 est fixé sur lesdits contacts. Les tenons 179 sont réalisés par repoussage de la matière au centre des parties arrondies 178, de manière à former un trou 180 sur les faces extérieures des pièces. Lorsque l'adaptateur 172 est monté sur les contacts électriques 116, les parties arrondies 178 sont à l'extérieur relativement aux deux contacts 116 placés de part et d'autre de l'entretoise 123. Ainsi, les trous 180 peuvent servir à recevoir l'extrémité des lampes navettes 170 et 171 s'il est prévu de monter celles-ci en plus des adaptateurs 172.

Finalement, les parties d'extrémité 178 présentent sur leur face intérieure des bossages radiaux 181 qui viendront en prise avec des nervures 183 des contacts électriques 116 pour permettre de positionner l'adaptateur 172 relativement aux dits contacts entre deux positions extrêmes formant un angle 184 de 90° et représenté dans la figure 8 en traits pleins et en pointillés. L'utilisateur peut ainsi diriger la lampe 173 vers un point précis en faisant tourner l'adaptateur 172 sur les contacts 116, de manière à éclairer ce point. Grâce aux bossages radiaux 181 et aux nervures 183, la lampe 173 restera dans la position choisie. La liaison électrique entre les contacts 116 de la rampe d'alimentation 101 et les contacts fourchettes 186 de la lampe 173 est effectuée par l'intermédiaire des pattes de fixation 176, des rivets 177 et des fils électriques 182 serrés à l'une de leurs extrémités par les rivets 177 et connectés à l'autre extrémité aux contacts non représentés placés à l'intérieur des alésages 175 de la douille isolante 174 pour recevoir les contacts fourchettes 186 de la lampe 173.

Les adaptateurs qui viennent d'être décrits en regard des figures 2 à 7 ainsi que 8 et 9 peuvent

subir de nombreuses modifications de détail. Ils permettent d'utiliser des lampes à contact fourchette dans une rampe d'alimentation électrique prévue uniquement pour des éléments consommateurs de courant à contact d'extrémité.

L'adaptateur décrit en regard des figures 2 à 7 offre l'avantage de permettre d'utiliser une lampe à contact fourchette, celle-ci de même que ses fiches étant placée parallèlement à l'axe de la rampe d'alimentation électrique. Ainsi l'adaptateur avec sa lampe ne prend pratiquement pas plus de place qu'une simple lampe navette. D'autre part, la pièce conductrice 43, telle qu'elle est réalisée, permet d'être pour la lampe un projecteur et permet également de former un écran entre la lampe et le support plastique de la rampe. Ce fait est particulièrement important si l'un utilise des lampes halogènes qui dégagent une quantité de chaleur relativement élevée. La surface et le volume de la pièce 43 permet de dissiper cette chaleur et d'éviter qu'elle se concentre sur une petite zone de la pièce support 2. Finalement, le fait que la lampe avec ses fiches est placée parallèlement à l'axe de la rampe 1 permet de réaliser une lampe d'éclairage avec une grande puissance sans pour autant que des pièces en saillie émergent de ladite rampe. La rampe ainsi équipée présente des dimensions équivalentes à celle qui serait équipée de lampes navettes.

L'avantage de l'adaptateur des figures 8 et 9 réside dans le fait qu'il peut être dirigé vers un point particulier à éclairer et rester positionné vers ce point, même dans le cas où la rampe qui le porte subit des chocs ou des vibrations. D'autre part, il offre l'avantage de pouvoir être placé sur la rampe, alors que tous les emplacements destinés à recevoir un élément consommateur de courant sont déjà occupés. Un adaptateur 172 peut donc être ajouté sur la rampe entre chaque élément consommateur de courant, par exemple entre des lampes navettes et/ou des adaptateurs tels que décrits en regard des figures 2 à 7.

## Revendications

1. Adaptateur de fixation d'une lampe d'éclairage à contact fourchette pour rampe d'alimentation électrique présentant un support isolant et une succession de paires de contacts électriques destinées à recevoir chacune un élément consommateur de courant muni de contacts d'alimentation électrique d'extrémité, caractérisé en ce que l'adaptateur comprend une douille isolante munie de pièces de contact femelles destinées à recevoir les fiches du contact fourchette de la lampe d'éclairage, et deux pièces conductrices reliées électriquement aux contacts femelles de la douille

et agencées pour venir se fixer entre deux paires de contacts électriques de la rampe d'alimentation.

2. Adaptateur selon la revendication 1, caractérisé en ce que la première pièce conductrice est fixée et s'étend d'un côté de la douille, de manière à servir de réflecteur à la lampe d'éclairage enfilée dans les contacts femelles de ladite douille et en ce que la deuxième pièce conductrice est fixée et s'étend de l'autre côté de ladite douille, la lampe placée dans l'adaptateur étant parallèle au support de la rampe et séparée dudit support par le réflecteur formé par la première pièce conductrice.

3. Adaptateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'extrémité des deux pièces conductrices présente une partie repoussée formant un tenon de fixation venant s'introduire dans une partie correspondante ou un alésage prévu dans les contacts électriques formant les paires de contacts de la rampe d'alimentation.

4. Adaptateur selon la revendication 2 ou 3, pour rampe d'alimentation présentant un support isolant formé de deux ailes perpendiculaires l'une par rapport à l'autre, caractérisé en ce que la première pièce conductrice formant le réflecteur est agencée pour présenter également deux ailes perpendiculaires qui viendront en contact avec les surfaces intérieures des ailes du support isolant lorsque l'adaptateur est fixé entre une paire de contacts de la rampe.

5. Adaptateur selon la revendication 4, caractérisé en ce que la première pièce conductrice formant le réflecteur est réalisée à partir de quatre flancs découpés dans une feuille conductrice et repliés de manière à réaliser un écran s'emboîtant à l'intérieur du profil du support de la rampe d'alimentation.

6. Adaptateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que les deux pièces conductrices sont rivées sur la douille isolante.

7. Adaptateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'extrémité de la deuxième pièce conductrice est précédée d'au moins une partie coudée permettant à ladite extrémité de servir de ressort à l'ensemble lorsque l'adaptateur est introduit entre la paire de contacts de la rampe.

8. Adaptateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que les deux pièces conductrices et les contacts femelles de la douille sont reliés au moyen de fils électriques.

9. Adaptateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que les deux pièces conductrices et les contacts femelles de la douille sont reliés au moyen de pattes de contact réalisées d'une seule pièce avec les pièces conductrices.

10. Adaptateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que la douille se présente sous forme d'un socle hexagonal présentant des alésages latéraux permettant de raver les deux pièces conductri-

ces de part et d'autre du socle.

11. Adaptateur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux pièces conductrices s'étendent du côté de la douille opposé à celui destiné à recevoir la lampe, de manière à ce que l'adaptateur puisse subir une rotation dans un plan perpendiculaire à l'axe de la rampe et permettre ainsi de diriger et de positionner le faisceau de la lampe montée sur la douille vers un point donné à éclairer.

12. Adaptateur selon la revendication 11, caractérisé en ce que l'extrémité des deux pièces conductrices présente une partie repoussée formant un tenon de fixation venant s'introduire dans une partie correspondante ou un alésage prévu dans les contacts électriques de la rampe d'alimentation.

13. Adaptateur selon la revendication 22, caractérisé en ce que des bossages radiaux sont placés autour des parties repoussées formant les tenons de fixation, de manière à former des surfaces aiguës destinées à venir en prise avec des nervures prévues sur les contacts électriques de la rampe d'alimentation et permettre le positionnement de la douille relativement à la rampe.

14. Adaptateur selon la revendication 12, caractérisé en ce que les parties repoussées des pièces conductrices formant un tenon de fixation venant s'introduire dans une partie correspondante ou un alésage des contacts électriques de la rampe sont agencées de manière à ce que leur côté opposé à celui en prise avec les contacts électriques de la rampe puisse recevoir à son tour une partie repoussée d'une pièce conductrice d'un autre adaptateur ou consommateur de courant.

15. Adaptateur selon la revendication 11, caractérisé en ce que les pièces conductrices se présentent sous forme de deux pattes métalliques parallèles entre elles, avec des extrémités libres de forme circulaire.

16. Adaptateur selon la revendication 11, caractérisé en ce que la douille isolante se présente sous la forme d'une pastille hexagonale présentant des alésages latéraux permettant de raver les deux pièces conductrices qui s'étendent parallèlement du même côté de la pastille, la lampe étant enfilée de l'autre côté.

17. Adaptateur selon la revendication 11, caractérisé en ce que l'écartement des deux pièces conductrices destinées à venir se fixer sur deux contacts électriques de la rampe d'alimentation est choisi de manière à correspondre à l'écartement des deux contacts voisins de deux paires adjacentes destinées à recevoir chacune un élément consommateur de courant.

FIG. 1

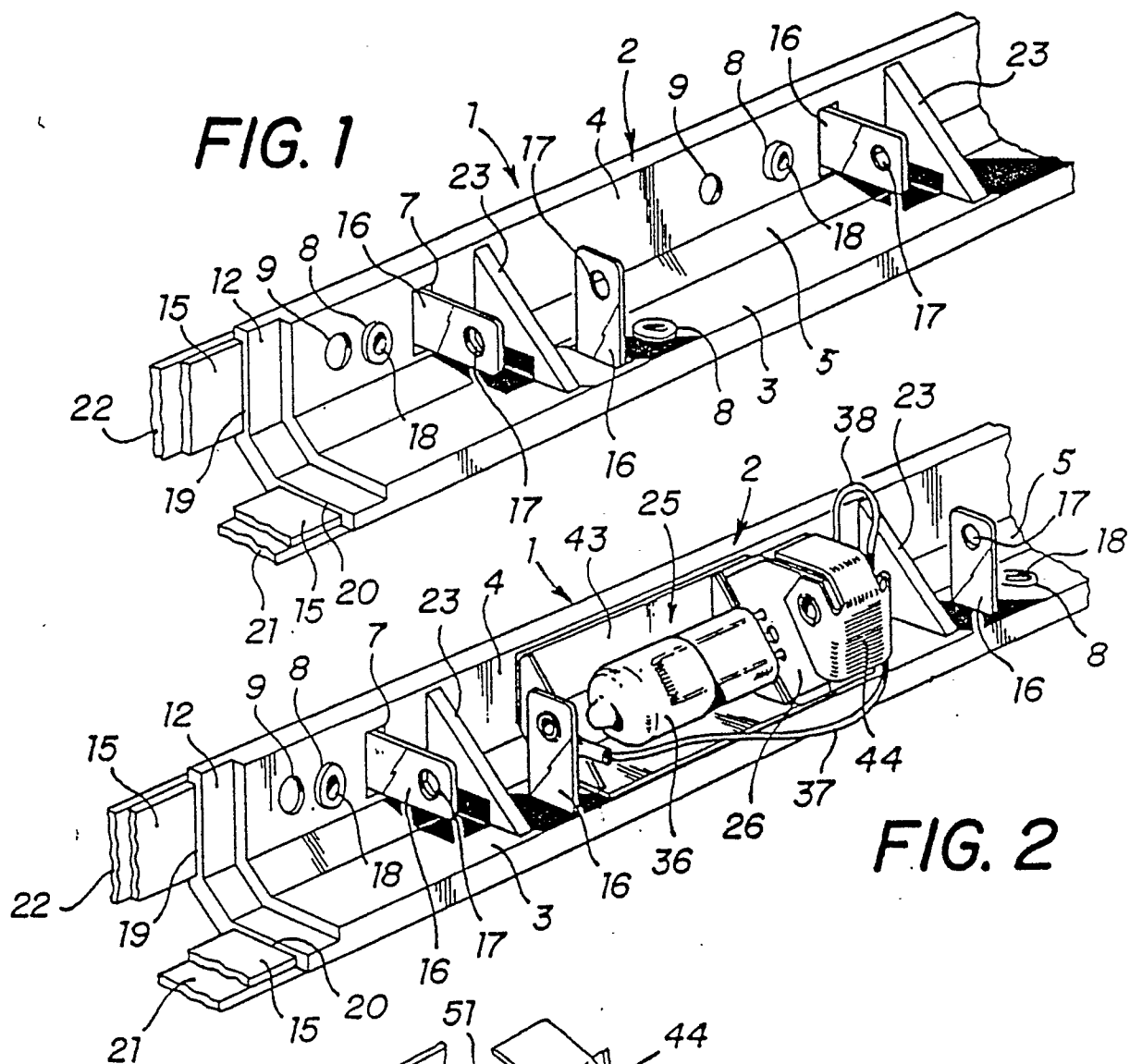


FIG. 2

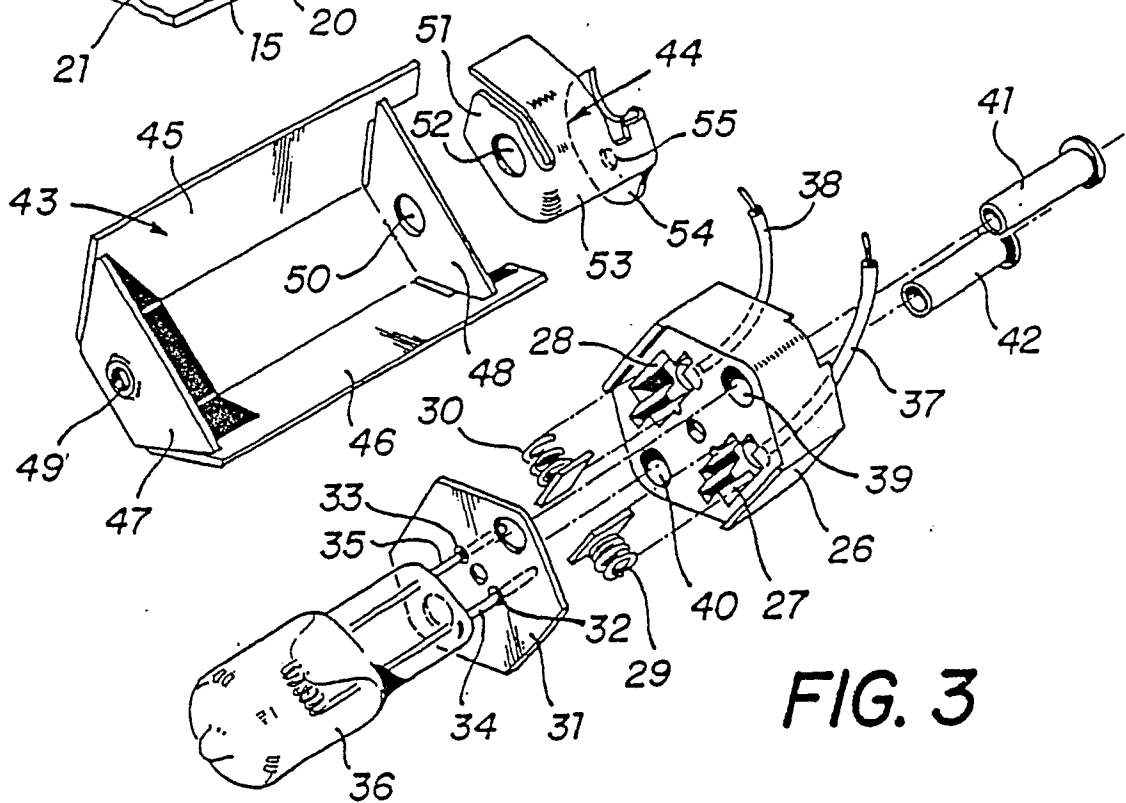
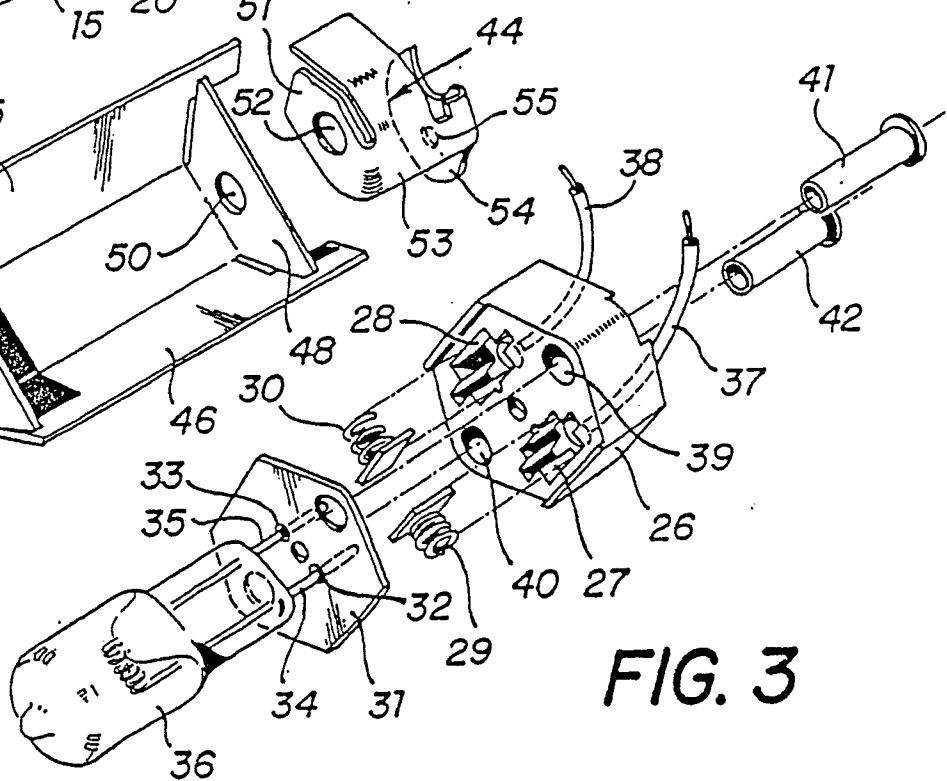
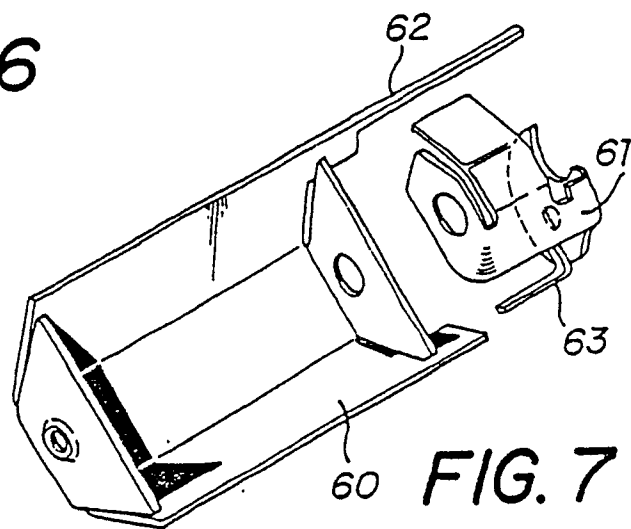
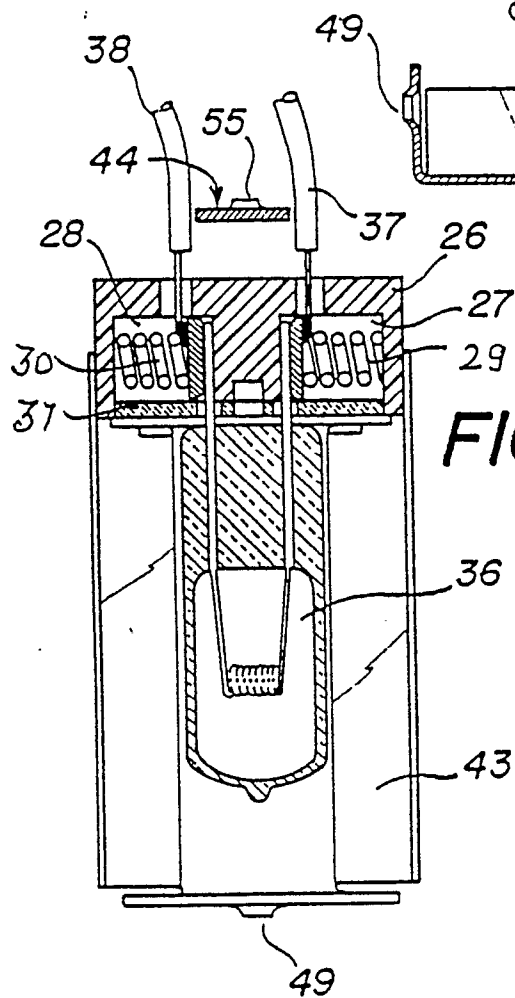
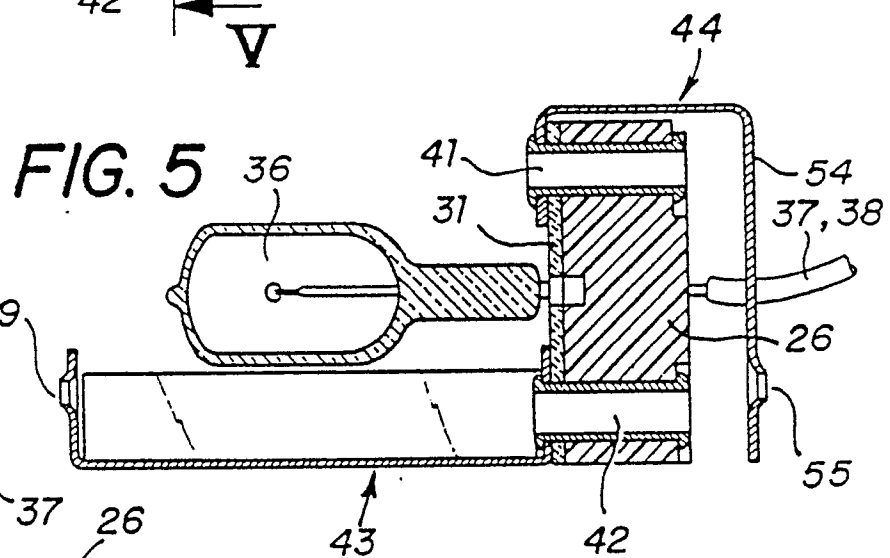
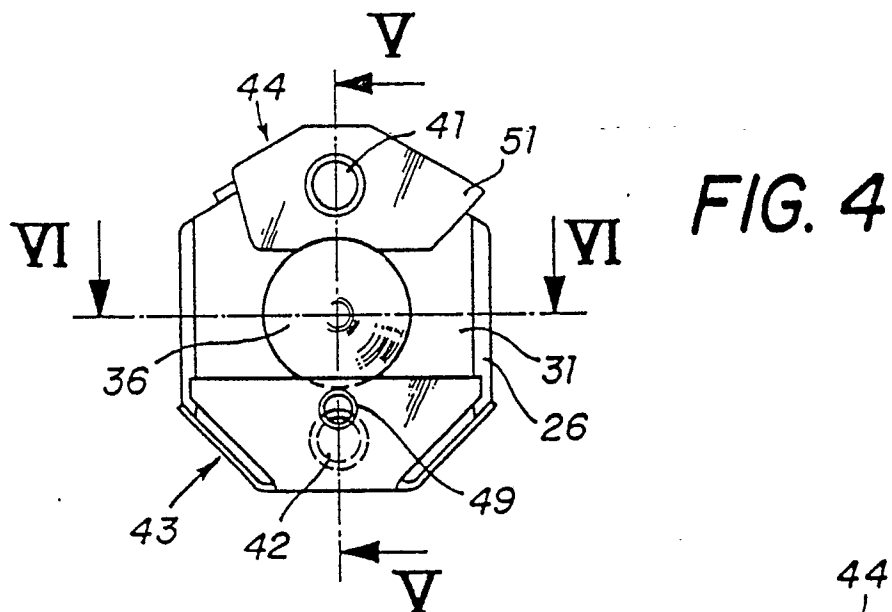
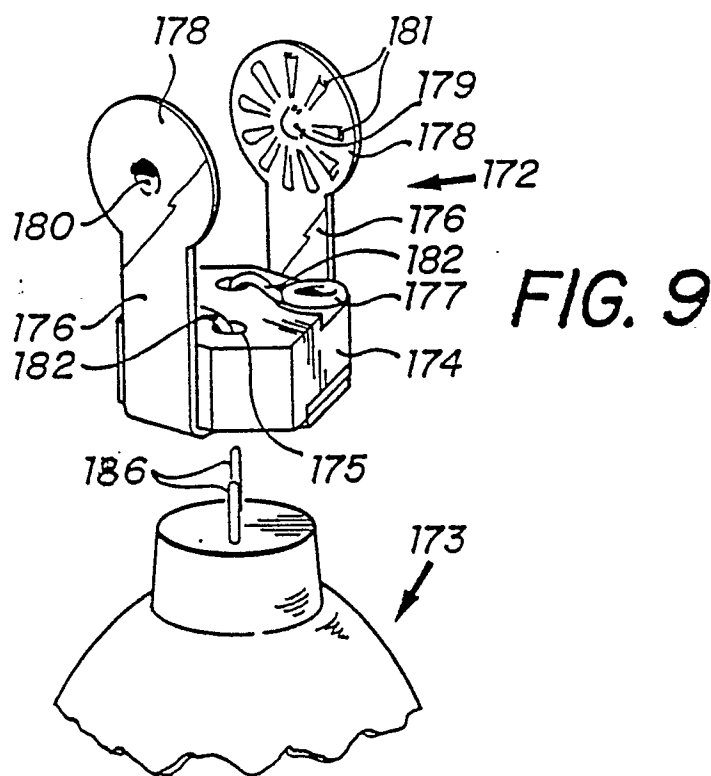
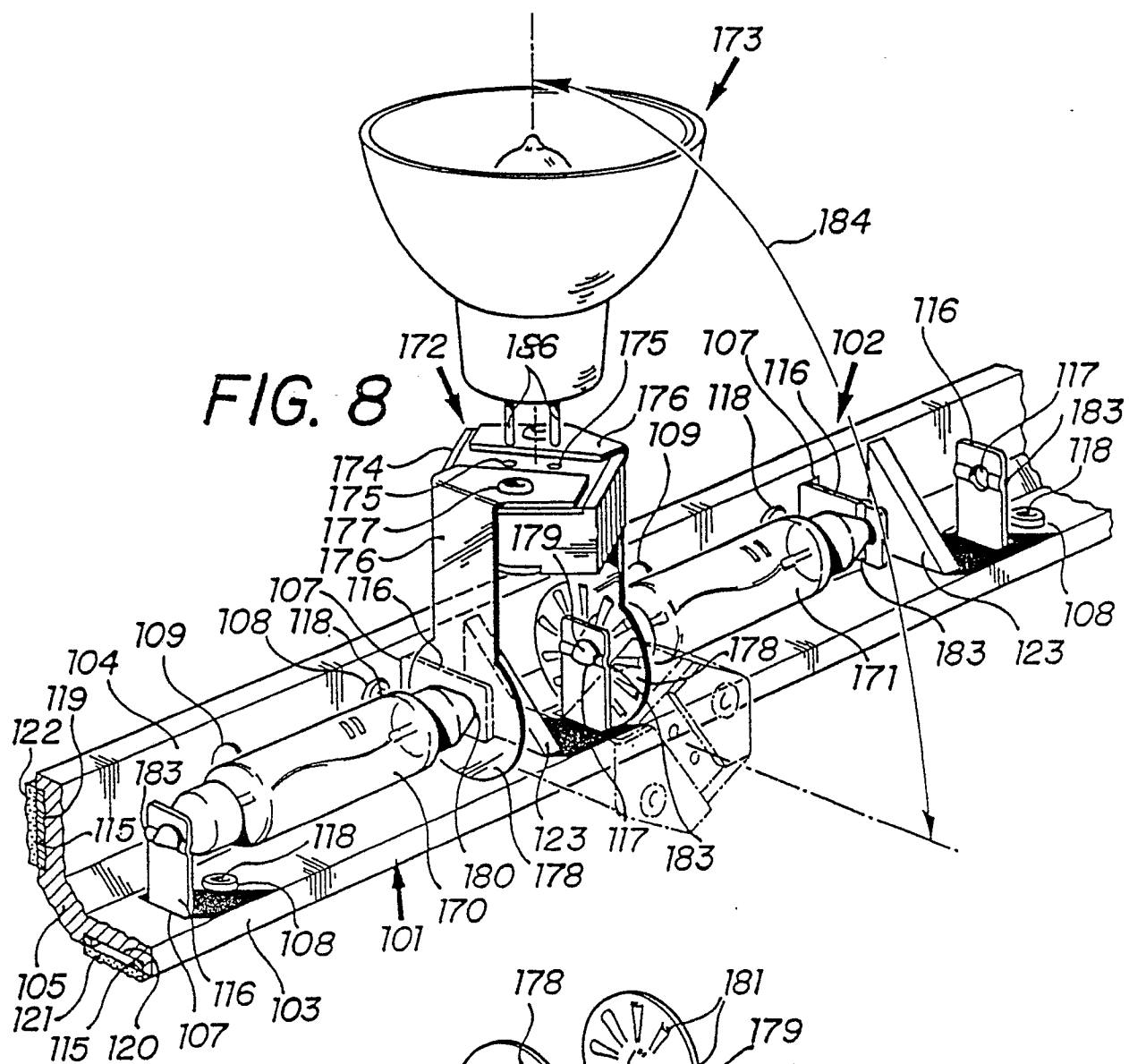


FIG. 3









| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                   |                                                   |                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes   | Revendication concernée                           | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)       |
| E                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | US-A-4482944 (ROSSINE ET AL.)<br>* le document en entier *<br>---                 | 1                                                 | F21P1/00<br>F21V19/00                      |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | FR-A-1549082 (HEINRICH BENZING)<br>* colonne 5, lignes 18 - 21; figure 6 *<br>--- | 1                                                 |                                            |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | CH-A-599501 (AGABEKOV)<br>* le document en entier *<br>---                        | 1                                                 |                                            |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | US-A-3003058 (BABCOCK)<br>* figures 1, 4 *<br>-----                               | 2                                                 |                                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                   |                                                   | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                   |                                                   | F21P<br>F21V<br>H01R                       |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                   |                                                   |                                            |
| Lieu de la recherche<br>LA HAYE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                   | Date d'achèvement de la recherche<br>26 MARS 1990 | Examineur<br>VAN OVERBEEKE J.              |
| <div>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</div> <div>X : particulièrement pertinent à lui seul<br/>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br/>A : arrière-plan technologique<br/>O : divulgation non-écrite<br/>P : document intercalaire</div> <div>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br/>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br/>D : cité dans la demande<br/>L : cité pour d'autres raisons<br/>.....<br/>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</div> |                                                                                   |                                                   |                                            |